

## **Coalition internationale des associations pour les droits humains et le développement (CIAD)**

Veillez trouver les Propositions formulées par les participants à l'issue du séminaire  
**« Identification des problèmes des exilés en Belgique »**

En date du 21 décembre 2002 de 10h à 19h, sous l'invitation de la CIAD, avec le soutien de la ville de Bruxelles, des responsables des organisations de réfugiés, et des exilés se sont réunis en séminaire à l'hôtel Sleep Well à Bruxelles avec comme thème de discussion central : « Identification des problèmes des exilés en Belgique ».

Les débats et échanges ont été précédés par des interventions de Monsieur Bruno de Lille (échevin des affaires Flamandes, de l'égalité des chances et de la solidarité internationale de la ville de Bruxelles), de monsieur Alexis BAPFUMUKEKO (coordinateur International de la CIAD), de Kristien GRAUWELS (parlementaire chargée des questions des étrangers à la chambre), de monsieur Issa NGENDAKUMANA (auteur d'un mémoire sur les réfugiés) ainsi que Madame Isabelle SLINCKX (Responsable réfugiés Amnesty International). Les débats ayant comme modérateur, monsieur François BOECK (président de l'AGEEP)

Le séminaire avait pour but l'identification des problèmes relatifs aux exilés en vue de pouvoir répondre à leurs besoins et d'améliorer leurs conditions de vie, dans un souci de défense et de promotion des droits humains. Entendez par exilés ; les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes en cours de régularisation, les clandestins ainsi que les demandeurs d'asile déboutés.

Les propositions qui suivent s'appuient sur la convention de Genève sur les réfugiés ainsi que sur les normes en vigueur en Belgique. Elles sont destinées à guider l'action et la réflexion de tous en vue de promouvoir la dignité et le bien-être des exilés.

### **A l'arrivée :**

- Installer un système d'interprétariat composé d'interprètes assermentés et indépendants. Car, dès son arrivée, l'immigré est interrogé alors qu'il ne connaît parfois pas la langue du pays où il se trouve.
- Installer une assistance médicale pour établir l'état physique de l'immigré et démontrer de cette manière s'il a été torturé ou persécuté ; le cas échéant, prévoir également une assistance psychologique. Dans tous les cas, cette assistance doit être totalement indépendante des instances qui décideront de la recevabilité de la demande d'asile.



## COALITION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LES DROITS HUMAINS ET LE DEVELOPPEMENT

---

- Informer les accueillants sur la situation que vivent ces immigrés dans leur pays en tenant compte du déracinement qu'ils subissent, ainsi que de leur perte d'identité.
- Assurer globalement un accueil plus humain, notamment lors des fouilles corporelles.
- Assurer une aide juridique immédiate par la présence d'un avocat pro deo.
- Utiliser une vidéo lors de la première interview à l'office des étrangers comme moyen de preuve ultime en cas de problèmes lors de la procédure.
- Reconnaître à chacun le principe contenu dans la déclaration universelle des droits de l'homme sur le choix et la liberté de circulation des personnes hors de son pays.

### **Dans les camps ou centres (fermés ou ouverts) :**

Il est bien évident que notre coalition considère l'existence même des centres de détention fermés pour demandeurs d'asiles comme une atteinte inacceptable à la dignité humaine. Nos propositions ne pouvant en aucun cas être interprétées comme une acceptation ou une reconnaissance des dits centres. Nous appelons à leur fermeture immédiate. En attendant nous formulons ce qui suit :

- Assurer un service médical plus performant.
- Régler le statut problématique des immigrés qui sont refusés partout mais ne peuvent rentrer dans leur pays devenu dangereux pour eux.
- Dans les centres fermés, faciliter la communication avec l'extérieur.
- Libérer sans conditions toutes les femmes qui ont des enfants mineurs.
- Comme il leur est interdit de travailler, utiliser les ressources humaines et intellectuelles qui se perdent dans l'oisiveté dans des travaux bénévoles : certains peuvent travailler à l'intérieur même du centre (cours de français, Anglais, Informatique, ...)

### **Demande d'asile :**

- Informer directement et clairement les immigrés sur leurs droits et devoirs, et leur expliquer en détail la procédure qui va suivre.
- Effacer toute inégalité entre les différents demandeurs dues aux relations diplomatiques que la Belgique entretient avec son pays d'origine.
- Au niveau de la commune, créer une cellule qui réfléchit et agit exclusivement sur le problème de l'immigration.
- Créer une sorte de Comité d'accompagnement social pour l'immigré.

### **Procédure :**

- Dégeler le système de procédure : assurer plus de fluidité et plus de rapidité dans les décisions.
- Couper les communications entre l'Office des Etrangers et le C.G.R.A à propos de ce qui a motivé la décision au sujet de la demande de l'immigré : le C.G.R.A doit recommencer le dossier du début à la fin en toute objectivité.

**Siège social : Rue du travail, 11 \* 1000 Bruxelles (Belgique)**  
Tél. : (0032)477266241 \* Fax : (0032)26123762 \* CCP : 000-0677273-19  
Site Web : [www.coalitionciad.org](http://www.coalitionciad.org) \* E-mail : [info@coalitionciad.org](mailto:info@coalitionciad.org)



COALITION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS  
POUR LES DROITS HUMAINS ET LE DEVELOPPEMENT

---

- Opérer une séparation plus nette des pouvoirs : déléguer certains pouvoirs du Ministre de l'intérieur aux Chambres judiciaires.
- Arrêter la circulation d'informations contradictoires : l'Etat informe les immigrés que leur pays est tout à fait paisible alors qu'il invite les citoyens belges à rester prudent à propos de ce même pays.
- Lors de l'entière de la procédure, assurer une assistance humanitaire pour répondre aux besoins vitaux des immigrés.
- Il faut assurer le droit inaliénable des immigrés d'être soigné sans craindre d'être arrêté. Assurer le suivi des enfants en bas âge et naissant en Belgique dans l'illégalité.

**Intégration :**

- Régler le problème de l'impossibilité de s'inscrire en même temps au CPAS et dans un système d'étude.
- Offrir aux réfugiés dans la mesure du possible, un emploi correspondant à leur qualification afin d'éviter les situations de surqualifications entraînant des problèmes d'intégration : pour cela, reconnaître l'équivalence des diplômes. Il vaut mieux utiliser les travailleurs mis à notre disposition vu que notre population active vieillit de plus en plus.
- Informer tous les citoyens à tous les niveaux d'âges sur les problèmes que vivent les immigrés, les difficultés qu'ils rencontrent.
- Régler le problème des retards administratifs lors du traitement des dossiers.
- Créer un fond d'aide au logement, notamment pour aider à payer les garanties de location et pour aider à trouver un logement décent.
- Informer les réfugiés sur les services qui sont mis à leur disposition : centraliser les informations utiles et les redistribuer aux concernés.
- Créer et encourager des réseaux d'associations de soutien pour favoriser les rencontres et développer un réseau d'amitié autour du réfugié.
- Régler rapidement et équitablement les dossiers de nationalité pour permettre aux réfugiés de s'intégrer dans la société.
- Favoriser le financement des projets des organisations constituées par les immigrés.

Fait à Bruxelles, le 17 janvier 2003

Madame Emilie DOHET (rapporteuse général)  
Monsieur NIBIGIRWE Gilbert (Président de commission)  
Monsieur François BOECK (modérateur)

**Siège social : Rue du travail, 11 \* 1000 Bruxelles (Belgique)**  
Tél. : (0032)477266241 \* Fax : (0032)26123762 \* CCP : 000-0677273-19  
Site Web : [www.coalitionciad.org](http://www.coalitionciad.org) \* E-mail : [info@coalitionciad.org](mailto:info@coalitionciad.org)